



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 24 du 27 mars 2019

- Special ARS -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE
n°24 du 27 mars 2019
- Special ARS -

ARS

Décision ARS-PDL/DATA/VOA//2019/18 du 1^{er} mars 2019 modifiant la composition de la Commission de contrôle des Pays de la Loire

**Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire**

-ARRETE-

N° ARS-PDL/DATA/VOA/2019/18

Modifiant la composition de la commission de contrôle des pays de la Loire

**Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire**

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code rural ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** les articles L 1431-1 et L1431-2 du code de la santé publique définissant les missions et compétences de l'agence régionale de santé ;
- Vu** l'article L 1432-2 du code de la santé publique définissant les pouvoirs du Directeur Général de l'Agence régionale de santé ;
- Vu** l'article L 162-23-13 du code de la sécurité sociale définissant les pouvoirs du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en matière de sanction financière des établissements de santé ;
- Vu** l'article R.162-35 du code de la sécurité sociale fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission de contrôle ;
- Vu** le décret n°2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n° 2017-500 du 6 avril 2017 précisant les dispositions relatives à la mise en œuvre de l'article L 162-23-13 du code de la sécurité sociale ;
- Vu** le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'ARS des Pays de la Loire ;
- Vu** le courrier en date du 1^{er} juin 2010 du Directeur Général de l'UNCAM désignant les représentants des caisses locales d'assurance maladie et du service médical ;

ARTICLE 1 :

L'arrêté n° ARS-PDL/DQE/DAS/2011/49 du 14 novembre 2011 portant création de la commission de contrôle des Pays de la Loire est abrogé.

ARTICLE 2 :

La commission de contrôle mentionnée à l'article L 162-23-13 du code de la sécurité sociale est composée comme suit :

Pour l'Agence Régionale de Santé :

Titulaire :

Monsieur Pascal DUPERRAY, Directeur - Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Suppléante :

Madame Patricia SALOMON, Adjointe au directeur - Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Titulaire :

Madame Sophie DUVAL, Chargée de projet - Direction de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement (DATA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Suppléant :

Monsieur Michel POUPON, Responsable du Département Veille Observation et Analyses - Direction de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement (DATA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Titulaire :

Docteur Jean-Yves GAGNER, Conseiller médical - Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Suppléant :

En attente de désignation

Titulaire :

Madame Chantal RAKOTOARIVELO, Coordinatrice Qualité Pertinence et Efficience, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Suppléant :

Madame Magali BONHOMMEAU, Gestionnaire de dossiers, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Titulaire :

Monsieur Pierre-Emmanuel CARCHON, Responsable, Accompagnement des établissements de santé, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Suppléant :

Madame Isabelle BOUCHAUD, Chargée de projet, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Pour l'Assurance Maladie :

Titulaire :

Monsieur Pierre ROUSSEAU, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loire-Atlantique

Suppléant :

Monsieur Thomas BOUVIER, Sous-directeur à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loire-Atlantique, Responsable de la cellule régionale de coordination de la gestion du risque

Titulaire :

Docteur Jean-Paul PRIEUR, Directeur Régional du Service Médical des Pays de la Loire

Suppléante :

Docteur Laurence HERVIOU, Médecin-conseil régional adjoint du service du contrôle médical (CNAM) des Pays de la Loire)

Titulaire :

Madame Marie-Agnès GARCIA, Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Maine-et-Loire et Directrice Fraude

Suppléant :

Madame Christelle POISNEUF, Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vendée

Titulaire :

Monsieur Hervé DOMAS, Directeur de l'ARCMSA des Pays de la Loire

Suppléant :

Monsieur Matthieu GORSSE, Sous-directeur de la MSA Mayenne-Orne Sarthe

Titulaire :

Monsieur le Docteur Dominique SIMON, Médecin conseil régional - Sécurité Sociale Indépendants Pays de la Loire

Suppléante :

Madame Karen BRAIRE, Gestion du risque - Sécurité Sociale Indépendants Pays de la Loire

ARTICLE 3 :

Monsieur Pascal DUPERRAY, Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire est désigné Président de la Commission de contrôle

ARTICLE 4 :

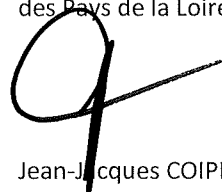
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de NANTES (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 :

La Directrice de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1^{er} mars 2019

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire,



Jean-Jacques COIPLÉ

